

**CONCLUSIONS ET AVIS**

**SOCIETE GTM  
NORMANDIE CENTRE**

**RENOUVELLEMENT ET EXTENSION DE  
L'AUTORISATION D'EXPLOITER LA  
« CARRIERE DE COSQUEVILLE » ET LES  
INSTALLATIONS DE TRAITEMENT DES  
MATERIAUX SITUEES SUR LE TERRITOIRE  
DE LA COMMUNE DE VICQ-SUR-MER**

**Jean-Philippe Anckaert, commissaire enquêteur**

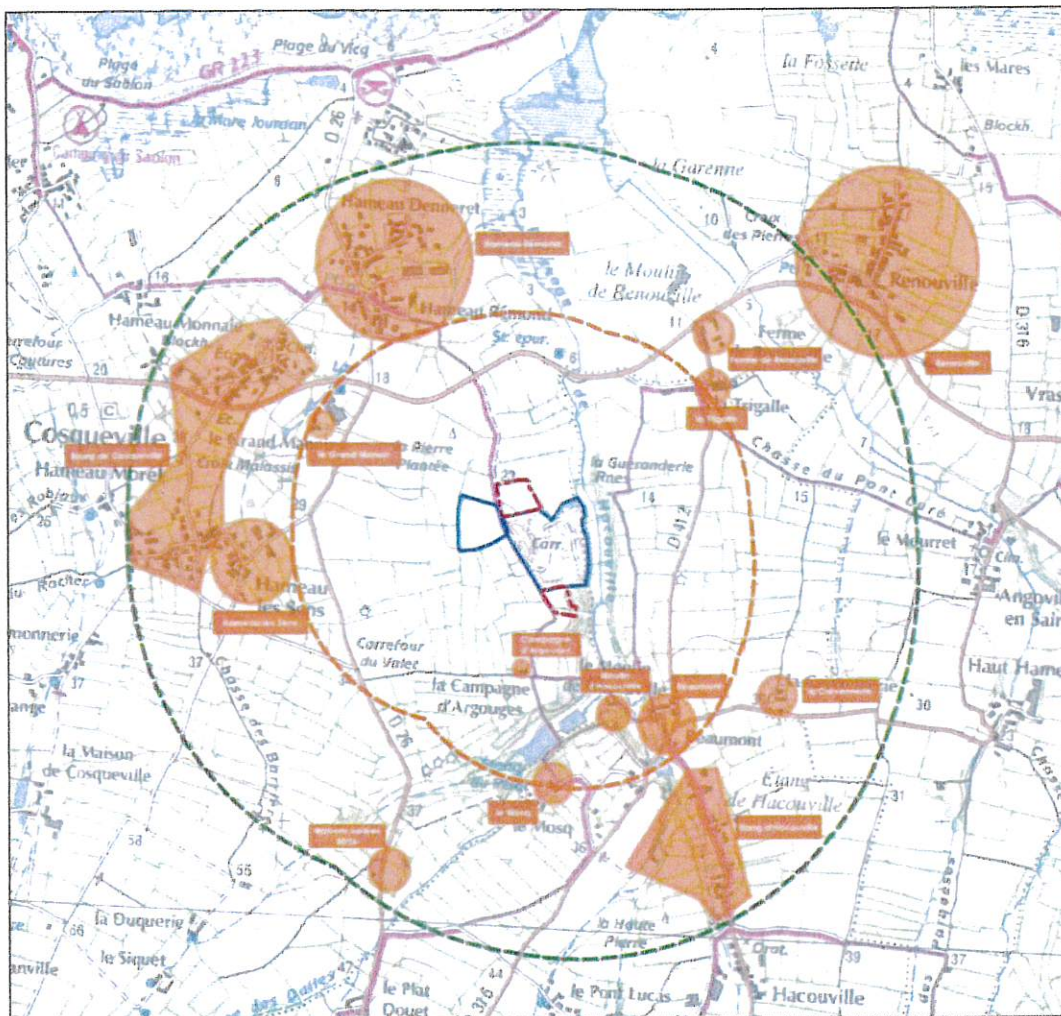
**30/11/2023**





---

La demande de la société GTM NORMANDIE CENTRE vise à renouveler l'autorisation d'exploiter les terrains en production avec une extension sur deux zones pour la poursuite de ses activités sur les dix prochaines années

## RAPPEL DE L'OBJET DE L'ENQUETE

La société GTM Normandie Centre sollicite le renouvellement de l'autorisation d'exploiter et l'extension d'une carrière de granite. L'exploitation de cette carrière est autorisée par l'arrêté préfectoral du 17 mai 1995, pour une production de 100 000 tonnes par an maximum, sur une superficie d'environ 6,64 ha. Elle est située à 13 km à l'Est de Cherbourg-en-Cotentin, à Cosqueville, commune nouvelle de Vicq-sur-mer, qui appartient à la communauté d'agglomération du Cotentin, elle-même incluse dans le SCoT du Pays du Cotentin.



	Projet d'extension
	Demande de renouvellement
	Rayon de 500 m
	Rayon d'1 km



Riverains

## **Présentation**

La carrière se situe dans la partie ouest de la commune de Vicq-sur-mer, dans le nord-est de la presqu'île du Cotentin (département de la Manche), en limite de la commune de Saint-Pierre-Eglise.

Elle est bordée à l'est par le ruisseau de la Fontaine aux dalles, affluent du ruisseau de Hacouville qui est un cours d'eau côtier. Elle est située à environ 2 km du littoral. Le site d'implantation est localisé au sud de la route départementale (RD) 116 et entouré de parcelles agricoles dans un contexte bocager, de prairies permanentes et de cultures, avec un habitat dispersé. Les hameaux les plus proches du projet sont La Campagne d'Argouges, situé à 190 m au sud (contre 250 m avant le projet), et Le Moulin de Hacouville, situé sur la commune de Saint-Pierre-Eglise, à 260 m au sud-est (370 m avant le projet).

L'exploitation de cette carrière est autorisée par l'arrêté préfectoral du 17 mai 1995, pour une production de 100 000 tonnes par an maximum, sur une superficie d'environ 6,64 ha. Elle est située à 13 km à l'Est de Cherbourg-en-Cotentin, à Cosqueville, commune nouvelle de Vicq-sur-mer, qui appartient à la communauté d'agglomération du Cotentin, elle-même incluse dans le SCoT du Pays du Cotentin.

L'autorisation initiale était détenue par la société TPC et a été transférée le 12 septembre 2022 à GTM Normandie Centre, après fusion des deux sociétés en 2021. Cette autorisation est arrivée à échéance le 17 mai 2023. Dans ce cadre, et en l'attente de l'instruction de la présente demande, une extension d'un an de l'autorisation en cours a été accordée par l'arrêté complémentaire N° 23/78 du préfet de la Manche en date du 16 mai 2023, sans modification des prescriptions de l'arrêté échu.

Le projet consiste en une demande de renouvellement de l'autorisation d'exploitation pour dix ans ainsi que d'une extension de son périmètre géographique pour le porter à une emprise globale d'environ 8,2 hectares, dont 6,3 hectares d'extraction et donc environ 2 hectares dédiés au traitement des produits extraits et à leur négoce.

## **Les enjeux de la demande**

Le projet s'articule autour des points suivants :

- Le renouvellement – extension de la carrière pour 10 ans, sur une surface totale de près de 8,2 ha ;
- Le maintien d'une cote minimale d'extraction à 7 m NGF ;
- La demande d'un tonnage extrait maximal de 100 000 tonnes par an et un tonnage moyen annuel de 80 000 tonnes comme actuellement ;
- L'extraction du granit à vocation de chantiers pour les travaux publics (blocs et granulats) ;
- Le traitement d'une partie du brut d'abattage à vocation de granulats par campagnes de concassage- criblage à l'aide d'un groupe mobile ;

- La présence d'une station de transit destinée à stocker provisoirement des matériaux bruts et des produits finis (granulats, matériaux de négoce, matériaux à recycler, et produits recyclés, déchets inertes en transit)
- La mise en place d'une aire étanche de ravitaillement ;
- La remise en état du site.

L'enjeu principal de la demande est la poursuite des activités du site tant pour l'extraction de produits que pour ses activités annexes, notamment le négoce de produits provenant d'autres sites ou le recyclage de matériaux.

Compte tenu de la nature et des dimensions du projet, ainsi que des sensibilités environnementales du site retenu pour sa réalisation, les enjeux environnementaux principaux identifiés par l'autorité environnementale sont :

- l'eau (risques de pollution des eaux superficielles) ;
- la biodiversité et les milieux naturels ;
- la santé humaine (qualité de l'air et nuisances sonores).

## **L'ENQUETE ET SON DEROULEMENT**

Les modalités d'enquête ont été définies par l'arrêté préfectoral n°23-128-NB en date du 12 septembre 2023.

### **Publicité de l'enquête**

L'avis d'enquête publique a été publié dans 2 journaux différents

1<sup>ère</sup> parution :

- La Presse de la Manche : 14 septembre 2023
- La Manche Libre : 16 septembre 2023

2<sup>ème</sup> parution :

- La Presse de la Manche : 2 octobre 2023
- La Manche Libre : 7 octobre 2023

L'avis a été affiché à proximité du site.

L'avis d'enquête a été affiché en mairie de Vicq-sur-Mer, Saint-Pierre-Eglise, Fermanville, Varouville, Tocqueville et Théville comme demandé par la préfecture.

La mairie de Vicq-sur Mer a fait afficher les avis d'enquêtes sur les panneaux d'affichage des mairies de GOUBERVILLE, NEVILLE, RETHOVILLE et de VRASVILLE à l'origine par leur fusion avec COSQUEVILLE de la commune de VICQ-SUR-MER.

La mairie de Saint-Pierre-Eglise a informé ses habitants par son site internet et sur l'application panneau pocket

L'enquête publique était accessible sur le site « Notre Territoire »

### **Mise à disposition des dossiers**

Le dossier d'enquête publique a été déposé dans les mairies de Vicq-sur-mer et de Saint-Pierre-Eglise. Il a été consultable aux heures et jours d'ouverture habituels au public des dites mairies pendant toute la durée de l'enquête.

Le dossier d'enquête a été également consultable dans les mêmes conditions de délai :

- Sur un poste informatique mis à la disposition du public à la préfecture de la Manche à Saint Lô, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 14h à 17h00 sur rendez vous préalable.

- Sur le site internet du registre dématérialisé à l'adresse suivante : <https://www.registredemat.fr/carriere-cosqueville>.

## **Mise à disposition des registres**

Les observations du public ont pu :

- être consignées par écrit sur des registres d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés, mis à disposition du public dans les mairies de Vicq-sur-Mer et de Saint-Pierre-Eglise.
- Adressées par voie postale, sous pli cacheté à la Mairie de Vicq-sur-Mer à l'attention du commissaire enquêteur
- Adressées par voie électronique pendant toute la durée de l'enquête sur un registre dématérialisé
- Adressées par courrier électronique à l'adresse [pref-enquete-carriere-cosqueville@manche.gouv.fr](mailto:pref-enquete-carriere-cosqueville@manche.gouv.fr)

## **La participation du public**

Il y a eu deux visites au cours des 5 permanences tenues par le commissaire enquêteur.

Le vendredi 3 novembre 2023 à 17h00, heure d'expiration du délai d'enquête, le commissaire enquêteur a clos l'enquête et pris possession des registres mis à disposition du public en les mairies de Vicq-sur-Mer et de Saint-Pierre-Eglise.

- Le registre de la mairie de Vicq-sur-Mer ne comporte pas observation.
- Le registre de la mairie de Saint-Pierre-Eglise ne comporte pas observation.
- Le registre dématérialisé comportant 4 observations a été fermé le 3 novembre 2023 à 17h00.

Le nombre d'habitants, modeste pour chacune des communes concernées, la disponibilité restreinte de ses citoyens qui travaillent souvent en dehors de leur commune de résidence, peuvent expliquer la faible participation du public à cette enquête « en présentiel ». A contrario le nombre de visites du site est significatif - **148 visites avec 77 téléchargements et 11 visionnages** - s'il est comparé au nombre total d'habitants concernés de façon directe, dans le seul périmètre des 3 km autour de la carrière, ou indirecte, l'ensemble des personnes résidant sur les cinq communes jouxtant le site.

Le registre dématérialisé n'enregistre que 4 observations. L'une d'elle apparait comme une acceptation tacite du projet. Deux autres abordent des points précis qui ont fait l'objet d'une réponse adaptée de la part du pétitionnaire. Enfin, la quatrième expose une opposition au renouvellement de l'autorisation d'exploiter ce site compte tenu des nuisances qu'elle génère sur le cadre de vie de son auteur.

Cette dernière observation a été précisée par ses rédacteurs, Mr et Mme LANGRONNE qui sont venus me rencontrer le 18 octobre 2023 en la mairie de Vicq-sur-mer dans le but de préciser les motifs de leur opposition sans toutefois le concrétiser par le dépôt d'une observation complémentaire.

Il ressort de cet échange les points suivants :

Mr et Mme LENGRONNE ont acquis leur résidence à La Trigalle sur la commune de Saint Pierre Eglise en 1989 dans le but d'y passer une retraite heureuse dans un endroit paisible. De ce fait les bruits, vibrations, poussières et le trafic routier sont ressentis comme autant de nuisances importantes qu'ils sont persuadés de voir augmenter par les craintes suivantes :

- Une augmentation de l'activité et donc des nuisances générées (bruits poussières, trafic routier)
- Une augmentation de l'activité par son amplitude horaire
- Une augmentation de l'utilisation d'un concasseur qu'ils redoutent permanente.

De plus, les conseils municipaux des communes concernées ont donné leur avis synthétisés comme suit :

Délibération du conseil municipal de la commune de	Date	Avis
Vicq-sur-Mer	11 octobre 2023	Avis favorable à l'unanimité
Saint-Pierre-Eglise	13 novembre 2023	Avis favorable (Pour : 12, Contre : 3, Abstentions : 3)
Fermanville	26 octobre 2023	Avis favorable à l'unanimité
Varouville	17 octobre 2023	Avis favorable à l'unanimité
Tocqueville	10 octobre 2023	Pas d'opposition au projet
Théville	7 novembre 2023	Avis favorable (Pour : 7, Contre : 0, Abstentions : 1)

Enfin, le conseil d'agglomération du COTENTIN a déclaré ne pas être en mesure de donner un avis car cette instance ne se réunissait pas entre le 2 octobre et le 18 novembre 2023.

## **Le Procès-verbal de Synthèse (PVS)**

Le procès-verbal de synthèse comportant le texte intégral des observations reçues et les questions du commissaire enquêteur a été remis à Mr Thomas PERROTTE responsable carrière en représentation du maître d'ouvrage, en présence de Mr Philippe HERVIEU responsable qualité environnement, le vendredi 10 novembre 2023.

Le mémoire en réponse de la société GTM Normandie centre est parvenu au commissaire enquêteur par courriel le 23 novembre 2023 et le 29 novembre par courrier recommandé en date du 24 novembre 2023.

## **CONCLUSIONS**

Au vu des éléments examinés pendant l'enquête, j'émetts les constatations suivantes :

### **Préparation, Publicité et Participation**

- La présentation du dossier par le pétitionnaire complétée par la visite du site m'a permis d'appréhender de façon synthétique et pratique un dossier très bien documenté.
- Le responsable qualité environnement de la société GTM Normandie Centre s'est tenu à la disposition du commissaire enquêteur et a suivi le déroulement de l'enquête avec constance et intérêt pendant tout la durée de la procédure.
- J'estime que la publicité de l'enquête est satisfaisante tant par les divers affichages que par les sites ou applications d'information des communes.
- Si le public s'est peu déplacé, le dossier a été consulté par un nombre significatif de visites si ce nombre est mis en relation avec la population totale concernée.
- L'intérêt du public ne s'est pas manifesté par des observations en défaveur de la demande instruite par le dossier.
- Bien que la réglementation n'impose pas de concertation préalable le pétitionnaire a réalisé de nombreuses démarches d'information tant auprès des élus que des riverains

### **Dossier, déroulement de l'enquête, réponse du pétitionnaire aux questions posées**

- Le dossier très précis, très complet a été rédigé avec sérieux et le souci de traiter l'ensemble des sujets.
- Chaque préconisation, observation et question a fait l'objet d'une réponse adaptée, précise et argumentée, assorties pour certaines, de propositions ou d'engagements de la part du maître d'ouvrage. Celles-ci ont été recensées de façon synthétique dans le paragraphe 3.5 du rapport d'enquête qu'il conviendra d'instruire et/ou d'officialiser.
- Le risque routier sur les différentes voies d'accès à la carrière et en particulier le cas de la D26 entre Vicq-sur-Mer et Saint-Pierre-Eglise retient toute l'attention du pétitionnaire qui prévoit de mettre en place une information de sensibilisation à l'attention des chauffeurs. Pour autant, il n'est pas de la responsabilité de l'entreprise GTM de gérer ce dossier d'une part, et, d'autre part, le sentiment de danger perçu par les usagers ne se limite pas au croisement d'un poids lourd en lien avec la carrière de COSQUEVILLE mais de tous les poids lourds, véhicules de transport en commun ou engins agricoles qui empruntent cette voie de circulation.  
Il conviendrait que le conseil départemental et les services de l'état concernés saisissent l'opportunité de cette enquête publique et de l'ensemble des données fournies pour traiter ce point particulier avec attention.



## AVIS MOTIVE DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

Mon avis se fonde sur les éléments suivants :

- Les dispositions réglementaires de l'enquête publique, qui s'est déroulée dans de bonnes conditions, ont été respectées ;
- Le dossier soumis à l'enquête publique comporte toutes les pièces prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur ;
- La régularité des moyens d'information, les conditions d'accueil et de consultation des documents par le public ont été satisfaisantes ;
- La consultation des documents par le public sur le registre dématérialisé a été significative au cours de l'enquête (**148 visites avec 77 téléchargements et 11 visionnages**) ;
- La réunion avec le maître d'ouvrage et la visite organisée par celui-ci ont permis d'apporter des éléments complémentaires nécessaires pour une bonne compréhension du dossier ;
- La société GTM NORMANDIE CENTRE s'est tenue à la disposition du commissaire enquêteur tout au long de l'enquête et a répondu à l'ensemble des observations du public et aux questions du commissaire enquêteur avec clarté et précision ;
- Une seule observation du public se pose en défaveur de la demande d'autorisation demandée. Le pétitionnaire a répondu à cette observation et s'est engagé à établir un dialogue particulier avec son auteur pour mieux prendre en compte ses craintes ;
- Les réponses du pétitionnaire aux différentes préconisations, observations et questions ont fait l'objet pour certaines, de propositions ou d'engagements de la part du maître d'ouvrage qu'il conviendra d'instruire et/ou d'officialiser
- La sécurité routière de la portion de la RD 26 entre Vicq-sur-Mer et Saint-Pierre-Eglise mériterait que le conseil départemental, les communes et les services de l'état concernés saisissent l'opportunité de cette enquête publique et de l'ensemble des données fournies pour traiter ce point particulier avec attention.

## AVIS

Pour l'ensemble de ces éléments, je soussigné, Jean-Philippe ANCKAERT, commissaire enquêteur de l'enquête publique ayant pour objet : « *la demande d'autorisation environnementale, présentée par la société GTM NORMANDIE CENTRE, pour le renouvellement et l'extension de l'autorisation d'exploiter « la carrière de COSQUEVILLE » et l'exploitation d'installations de traitement de matériaux situées sur le territoire de Vicq-sur-Mer (commune déléguée de COSQUEVIELLE)* » donne un :

### AVIS FAVORABLE

Avec la recommandation suivante :

Que le conseil départemental, les communes et les services de l'état concernés saisissent l'opportunité de cette enquête publique et de l'ensemble des données fournies par la société GTM NORMANDIE CENTRE pour traiter le sujet du risque routier sur les différentes voies d'accès à la carrière et en particulier le cas de la D26 entre Vicq-sur-Mer et Saint-Pierre-Eglise.

Fait le 30 novembre 2023 à Cherbourg

